

MAIRIE DE VILLE

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 MARS 2014

Présents : Mmes et Ms Barbillon – Hallu - Valck - Trouillet - Avot - Gimaret - Brunel – Cresson - Bonenfant - Loir – Muchembled –Colinet formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Lejop procuration à M. Valck - M. Talon.

Secrétaire de séance : M. Muchembled.

Compte rendu de la réunion du 7 février 2014 adopté.

Compte administratif 2013

Pour le vote du compte administratif, Monsieur Philippe Barbillon, maire, sort de la salle et laisse la présidence de séance à Madame Jocelyne Hallu, 1^{ère} adjointe.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif pour l'exercice 2013 comme suit :

INVESTISSEMENT

	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES	531 738.00 €	421 758.17 €
RECETTES	531 738.00 €	473 004.74 €
RESULTAT		51 246.57 €

FONCTIONNEMENT

	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES	537 110.00 €	451 424.02 €
RECETTES	740 198.00 €	738 278.32 €
RESULTAT		286 854.30 €

Compte de Gestion 2013

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion établi par Monsieur Thibaut, receveur municipal, pour l'exercice 2013.

Compte administratif Service Assainissement 2013

Pour le vote du compte administratif, Monsieur Philippe Barbillon, maire, sort de la salle et laisse la présidence de séance à Madame Jocelyne Hallu, 1^{ère} adjointe.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif du service assainissement pour l'exercice 2013 comme suit :

	INVESTISSEMENT	
	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES	25 010.00 €	4 551.60 €
RECETTES	239 168.00 €	234 251.80 €
RESULTATS		229 700.20 €

	FONCTIONNEMENT	
	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES	56 606.00 €	52 419.46 €
RECETTES	57 106.00 €	52 963.67 €
RESULTATS		544.21 €

Compte de Gestion service assainissement 2013

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du service assainissement établi par Monsieur Thibaut, receveur municipal, pour l'exercice 2013.

Acceptation de recette

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la somme de 2 374 € provenant d'un don du Comité des Fêtes de Ville.

Subvention à l'épicerie sociale « Le Relais » pour l'achat d'un camion réfrigéré

Monsieur le maire fait part au conseil municipal d'une demande de subvention exceptionnelle de l'Épicerie Sociale « Le Relais » de Noyon, d'un montant de 350 € pour l'achat d'un camion réfrigéré. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 12 voix pour et 1 contre, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 350 € à l'Épicerie Sociale « Le Relais » de Noyon. Cette somme sera inscrite à l'article 6574 du Budget Primitif 2014.

Achat d'une balayeuse de voirie

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il serait souhaitable d'acquérir une balayeuse adaptable sur le tracteur de la commune pour l'entretien des voies de la commune. D'après les devis établis, le montant en serait d'environ 5 000 € TTC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de contacter plusieurs entreprises pour l'établissement de devis concernant la réalisation du balayage dans la commune, pour effectuer une comparaison et voir ce qui serait le plus avantageux financièrement.

Embauche d'une personne en contrat aidé

Monsieur le maire expose au conseil municipal que deux des adjoints techniques de la commune étant en arrêt de travail pour maladie, pour une période encore indéterminée, il ne reste plus qu'un seul agent pour réaliser l'entretien et les travaux au sein du service technique. Il est donc nécessaire d'embaucher une personne en contrat à durée déterminée (au minimum six mois) qui pourrait s'inscrire dans le cadre d'un contrat aidé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'embaucher une personne dans le cadre d'un contrat aidé pour une période de 6 mois, éventuellement renouvelable
- Donne tous pouvoirs au maire pour contacter les services concernés, effectuer le recrutement, établir le contrat et signer les conventions correspondantes

Questions diverses

Madame Colinet demande s'il serait possible de réaliser un passage piétons au niveau de l'arrêt du bus, rue de l'ormeau, pour les enfants qui empruntent les transports scolaires.

Fait à Ville, le 20 mars 2014

Le Maire, Philippe BARBILLON